

BOURSE DE LYCEE - rentrée 2019

jeudi 12 septembre 2019, par [Service Intendance](#)

VERIFICATION DE RESSOURCES

En 2018-2019 vous étiez boursier et inscrit au lycée Alexandre Dumas :

Parce que vous avez changé d'orientation, ou que vous avez redoublé ou que vous êtes passé de DAQ en CAP ou de TCAP en BAC PRO, ou que vous préparez une formation complémentaire en 1 an ou parce que votre situation familiale ou financière a évolué,

vous devez remplir un dossier de **vérification de ressources** (disponible à l'intendance)

Ce dossier doit être rapporté à l'intendance **au plus tard le 17 octobre 2019.**

TRANSFERT DE BOURSES

En 2018-2019 vous étiez boursier et inscrit dans un autre lycée :

Afin de percevoir cette bourse pour l'année scolaire 2019-2020 au lycée Dumas, vous devez procéder au **transfert** de votre bourse depuis votre établissement d'origine.

Les dossiers sont à déposer au service intendance **avant le 17 octobre 2019.**

DEMANDE DE BOURSES

En 2018-2019 vous étiez collégien (boursier ou non boursier) ou lycéen non boursier ou apprenti ou non scolarisé : vous pouvez encore faire une **demande de bourse** pour cette année (imprimé disponible au service intendance du lycée ou sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Les dossiers sont à déposer au service intendance **avant le 17 octobre 2019.**

Les élèves du lycée Alexandre Dumas boursiers en 2018-2019 qui passent dans la classe supérieure n'ont pas de démarche à faire : leur bourse est reconduite automatiquement.

Voir en ligne : www.education.gouv.fr/aides-financi...